



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°222025

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 30 janvier 2025 de l'entreprise Géotechnique demeurant à Tournefeuille en vue d'être autorisé à stationner avec un camion route de Saint Etienne de Vionan,

Considérant que cette demande n'est pas compatible avec le maintien normal de la circulation et du stationnement sur la voie concernée,

Il y a lieu de prendre les dispositions de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : La circulation sera rétrécie route de Saint Etienne de Vionan au droit des travaux durant une journée sur la période du 17 au 21 février 2025 entre 8 heures et 18 heures. Un véhicule sera autorisé à stationner durant cette période sur la voie citée.

Article 2 : Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par l'entreprise Géotechnique.

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par l'entreprise Géotechnique. Tous les riverains concernés seront informés par l'entreprise Géotechnique.

Article 3 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn,

Le 30 janvier 2025

Le Maire

Maryline LHERM

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Patrick GAILLAC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le... 3.0. JAN. 2025... et/ou notifié à l'intéressé(e) le 3.0. JAN. 2025... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.